Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 9 novembre 2026 à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. Présence et quorum
2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2026
4. Trésorerie
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Dépôt des états financiers 2025 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP)
 - 4.3. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf (OMHGP)
 - 4.4. Renouvellement du portefeuille d'assurances générales
 - 4.5. Dépôt des états financiers comparatifs de la Ville de Saint-Basile au 30 septembre 2026
 - 4.6. Adoption du budget 2027 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Récolo)
 - 4.7. @Approbation du règlement d'emprunt numéro 50-2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 5 501 372,30$ pour une période de dix (10) ans
5. Période de questions •
6. Correspondance
7. Loisirs
 - 7.1. @Embauche d'une animatrice-intervenante au Local des jeunes de Saint-Basile
8. Urbanisme
9. Projets
 - 9.1. Paiement de la facture No 4343 - Mise à niveau du traitement de l'eau potable (DDC-MP-07R1)
 - 9.2. Paiement de la facture No F225909 - Réfection du rang Saint-Jacques (2302)
10. Service incendie
 - 10.1. Correction à la résolution 041-02-2026 – Octroi de contrat – Acquisition outil hydraulique Multifonctions
 - 10.2. Nominations directeur adjoint service incendie et Capitaine intervention – Formation et SST
11. Hygiène du milieu
12. Travaux publics
13. Direction générale
 - 13.1. Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2027
 - 13.2. Vente de terrain lot no 6 716 254
 - 13.3. Vente de terrain lot no 6 716 253
 - 13.4. Personne désignée pour l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales
14. Varia
 - 14.1. Rapport de comités
15. Levée de la séance

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.

PROJET